

**Plan de Prévention du Bruit dans
l'Environnement
des voies communales
de la commune de Bandol**

PPBE VC

**Échéance 3
Période 2018-2023**

couvre le

**PPBE VC
Échéance 2 et 3
Période 2013-2018**

**Note exposant les résultats
(de la consultation publique du 4 février 2019 au 05 avril 2019)
en date du 8 avril 2019**

**Directive européenne
n°2002/49/CE**
relative à l'évaluation et à la gestion
du bruit dans l'environnement

PPBE concernant les voies communales de la commune de Bandol Échéance 2 - période 2018-2023 et échéance 3 – période 2018-2023

Le groupe de travail chargé de l'élaboration du PPBE concernant les voies communales a été piloté par la Direction des affaires juridiques et de la commande publique, avec l'appui du service de la police municipale et des services techniques de la ville de Bandol

Ont plus particulièrement participé à la rédaction de ce PPBE :

- M. Christophe Labrosa, agent du service juridique
- M. Thierry Arlandis, chef de service de la police municipale
- M. Thierry Martinon, Directeur des services techniques.

Table des matières

1. Bilan de la consultation du public.....4

2. Glossaire.....5

ANNEXE 1 - Tableau d'analyses des observations relevées lors de la mise à disposition au public du 4 février 2019 au 5 avril 2019 du projet de plan de prévention du bruit de l'environnement (PPBE) échéance 2 et échéance 3 des voies communales de la commune de Bandol

1. Bilan de la consultation du public

Conformément à l'article L571-8 du code de l'environnement, le présent PPBE a été mis à la consultation du public du 04 février 2019 au 05 avril 2019.

Le projet était consultable sur le site Internet de la ville de Bandol (gestionnaire Bandol) ou directement au Pôle administratif 11, rue des écoles à Bandol 83150 du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Les citoyens disposaient d'un accès aux cartes de bruit et d'un registre pour consigner leurs remarques.

Un avis faisant connaître les dates et les conditions de mise à disposition du public a été publié dans la presse locale (journal Var matin) le 18 janvier 2019 et en Mairie.

0 observation a été émise : 0 riverain et 0 association.

La consultation n'a fait l'objet d'aucun avis.

Le PPBE soumis à la consultation a donc été conservé pour établir la version finale.

2. Glossaire

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Bâtiment sensible au bruit	Habitations, établissements d'enseignement, de soins, de santé et d'action sociale
CBS	Carte de bruit stratégique
CE	Code de l'environnement
Critères d'antériorité	Antérieur à l'infrastructure ou au 6 octobre 1978, date de parution du premier texte obligeant les candidats constructeurs à se protéger des bruits extérieurs
CSVb	Classement sonore des voies bruyantes
dB(A)	Décibel, Unité permettant d'exprimer les niveaux de bruit (échelle logarithmique)
DDTM 83	Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var
Hertz (Hz)	Unité de mesure de la fréquence. La fréquence est l'expression du caractère grave ou aigu d'un son
IGN	Institut Géographique National
Isolation de façade	Ensemble des techniques utilisées pour isoler thermiquement et/ou phoniquement une façade de bâtiment
LAeq	Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré (A). Ce paramètre représente le niveau d'un son continu stable qui, au cours d'une période spécifiée T ; a la même pression acoustique moyenne quadratique qu'un son considéré dont le niveau varie en fonction du temps. La lettre A indique une pondération en fréquence simulant la réponse de l'oreille humaine aux fréquences audibles
Lday	Niveau acoustique moyen composite représentatif de la gêne 6 h à 18 h
Lden	Niveau acoustique moyen composite représentatif de la gêne sur 24 heures, avec d,e,n = day (jour),

	evening (soirée), night (nuit)
Ln	Niveau acoustique moyen de nuit (22h-6h)
Merlon	Butte de terre en bordure de voie routière ou ferrée
OMS	Organisation mondiale de la santé
Pascal (Pa):	Unité de mesure de pression équivalant 1newton/m ²
PPBE	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement
Point Noir du Bruit	Un point noir du bruit est un bâtiment sensible, localisé dans une zone de bruit critique, dont les niveaux sonores en façade dépassent ou risquent de dépasser à terme l'une au moins des valeurs limites, soit 70 dB(A) [73 dB(A) pour le ferroviaire] en période diurne (LAeq (6h-22h)) et 65 dB(A) [68 dB(A) pour le ferroviaire] en période nocturne (LAeq (22h-6h)) et qui répond aux critères d'antériorité
Point Noir du Bruit (diurne)	Un point noir du bruit diurne est un point noir bruit où seule la valeur limite diurne est dépassée
Point Noir du Bruit (nocturne)	Un point noir du bruit nocturne est un point noir bruit où seule la valeur limite nocturne est dépassée
TMJA	Trafic moyen journalier annuel – unité de mesure du trafic routier
VC	Voie communal

ANNEXE 1 / Tableau d'analyses des observations relevées lors de la mise à disposition au public du 4 février 2019 au 5 avril 2019 du projet de plan de prévention du bruit de l'environnement (PPBE) échéance 2 et échéance 3 des voies communales de la commune de

**Analyses des observations
relevées lors de la mise à disposition du public du 4 mars 2019 au 5 avril 2019
sur le projet de plan de prévention du bruit de l'environnement (PPBE) échéance 3
des voies communales de la commune de Bandol.**

R pour Registre ; C pour Courrier ; M pour courriel/Mail

N°	Date	Nom Prénom Qualité du requérant	Observation(s) relevée(s) <i>reprise intégrale du contenu de l'écrit du requérant</i>	Réponse(s) de l'exploitant de la voie <i>aucune case ne doit rester sans réponse</i>
			Aucune observation n'a été relevée lors de la mise à disposition du public du projet de PPBE	

Tableau accompagnant la note exposant les résultats